

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Étaient présents : Yannick AUFFRAY, Thierry BIHAN, Christophe CANTIN, Victor DA SILVA, Chantal GRIVEAU-HUET, Jean-Claude JAILLETTE, Dominique JUDE, Gilles LE MENACH, Marie-Josée MALLET, Bernard PENHOET, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, André ROMIEUX, André STEPHANT, Erwan TONNERRE, Annick TONNERRE-BLANCHARD, Brigitte TONNERRE-GAMBINI, Dominique YVON,

Absente excusée et représentée: Marie-Christine BIHAN-BERROU .

Pouvoir : Marie-Christine BIHAN-BERROU à Françoise ROPERHE.

PV du Conseil municipal **du jeudi 10 avril 2025**.

Le Maire Dominique YVON, vérifie que le quorum est atteint, et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation des PV des conseils municipaux du 24/09/2024 et du 17/12/2024

Les PV des 24 septembre et 17 décembre ont fait l'objet d'une relecture par mails. Il n'est fait aucune remarque supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les PV des conseils municipaux des 24 septembre et 17 décembre 2024.

2. Approbation des comptes de gestion pour les budgets Commune, Port, Camping et Mouillages pour l'année 2024024.

Erwan tonnerre est le rapporteur des budgets et présente les comptes de gestion. Il dit qu'il y a une erreur de présentation entre ce document et celui reçu qui est lié à la date d'édition qui est postérieure.

Morgane DOUESNARD dit que le compte de gestion pourra être voté en juin.

Le Maire dit qu'il souhaite que le vote du compte administratif soit fait car les excédents vont être affectés au budget 2025

Le Maire dit que le budget mouillages est déficitaire. Ce déficit est équivalent à une indemnité versée à l'Etat presque du racket pour l'utilisation du domaine maritime.

Marie-José MALLET demande si l'Etat fait des travaux sur les mouillages.

Le Maire dit non. Il rappelle que c'est juste l'autorisation de mettre des mouillages que l'on paye.

Le Maire demande que le vote du Compte de Gestion soit reporté .

3. Approbation des comptes administratifs pour les budgets Commune, Port, Camping et Mouillages pour l'année 2024

Erwan TONNERRE présente les comptes administratifs.

Marie-José MALLET demande à quoi correspond la réalisation à 36 % .

Erwan TONNERRE explique que le budget d'une opération se fait sur plusieurs années.

Victor DA SILVA demande si la somme pour le Prad Fétan va être utilisée car il n'y a pas eu de travaux.

Le Maire dit qu'après plusieurs commissions, les travaux commencent en septembre pour Le Prat Fétan. Concernant l'aménagement du parking de la salle des fêtes, un cabinet a été retenu et le projet sera proposé

à la population.

Gilles LE MENACH dit que le retard du Prad Fétan est lié à un premier appel d'offre infructueux et la relance du deuxième qui a traîné.

Thierry BIHAN dit qu'ils ont ainsi économisé 65 000 €.

Marie-José MALLET demande ce qu'il en est du circuit de l'eau

Le Maire dit que les buses vont rester .

Jean-Claude JAILLETTE dit que la présentation du compte administratif est faite rapidement et que la comparaison des strates n'est pas celles des communes touristiques.

Le Maire précise que les strates sont fixées par un nombre d'habitants identiques.

Le Maire dit que les économies ont été faites par une diminution de la participation à Lorient Agglomération par exemple, par les élus qui se sont plus impliqués dans la gestion de la commune donc moins de personnel a été recruté, hormis l'été pour la partie touristique.

Le Maire dit qu'il y a un bon carnet d'adresses pour obtenir des subventions d'investissement. Ainsi les travaux d'investissement sont financés, par la commune, à 20 % sur l'excédent de fonctionnement.

Le Maire dit que c'est sur l'excédent de fonctionnement que l'on juge que la commune est bien gérée.

Marie-José MALLET demande si le versement de 500 000 € de Manuel VALLS sont dans la dotation touristique.

Le Maire dit que cette dotation est liée au surcoût insulaire.

Le Maire dit que la DGF est calculée sur la base de 3 750 habitants et que Groix est la 3e commune la plus importante des îles du Ponant.

Marie-José MALLET demande si la dotation est fléchée.

Le Maire dit qu'il n'y a pas de fléchage. Il précise que la trésorerie dégagée permet de ne pas avoir recours à l'emprunt car certaines subventions arrivent un peu tard.

Le Maire dit que le budget du Port est excédentaire. Il souhaite mettre en place des garde-fous par rapport à la Région Bretagne et les groupes privés. En fin de conseil, Le Maire proposera un vœu, au vote, pour que la délégation du port revienne à la commune.

Victor DA SILVA dit qu'il y a beaucoup de frais d'électricité pour le port.

Thierry BIHAN dit que la consommation est liée aux nombreux passages. Il précise que l'hiver il n'y a pas de chauffage dans les bateaux. L'équipe du Port fait aussi la chasse au nettoyage des bateaux.

Victor DA SILVA demande si les ballons d'eau chaude des douches sont économies.

Thierry BIHAN dit qu'un examen pour des panneaux solaires a été fait mais que l'orientation est plein Nord.

Erwan TONNERRE rappelle qu'en 2024, il y a encore l'augmentation des coûts d'électricité.

Thierry BIHAN souhaite remercier les employés du Port et les saisonniers pour le placement des bateaux qui est fait l'été, au plus serré. Il précise que la nouvelle tarification devrait augmenter les recettes mais que ceci est lié à la fréquentation et au climat.

Victor DA SILVA demande s'il est possible de faire quelque chose pour les semi-rigide qui viennent à la journée.

Thierry BIHAN dit qu'ils payent 8 € la nuit.

Le Maire dit que la compagnie Océane et la Région BRETAGNE refusent de payer les droits de port.

Marie-José MALLET demande pourquoi le budget Mouillages est déficitaire.

Erwan TONNERRE dit que c'est dû à la participation de la commune versée à l'État .

Thierry BIHAN précise que les mouillages s'usent et que cela a un coût. La gestion administrative des mouillages est gérée bénévolement, et principalement par Stéphane ROPERHE, qu'il souhaite remercier. Il précise qu'il faudrait un demi-équivalent temps plein pour faire leur travail bénévole.

Victor DA SILVA dit que les falaises sont abîmées au port et demande ce qui va être fait.

Thierry BIHAN dit que c'est juste une coulée de boue. Il n'y aura rien de fait car il y a déjà du grillage pour sécuriser la falaise.

Le Maire dit que c'est de la boue qui a coulé et c'est la même chose à l'Office de Tourisme.

Victor DA SILVA demande qui doit dégager la boue.

Thierry BIHAN dit que ce n'est pas à la commune ou alors il faudrait fermer les structures. Dans ce cas,

Messieurs KERSAUDY et DE ROQUEFEUIL n'auraient plus d'activité. Il précise que l'option d'attente pour le moment est prise afin de ne pas fermer les locaux.

Gilles LE MENACH dit que le compte administratif du Camping pour 2024 est déficitaire. Il dit que cela s'explique par un été 2024 qui a été mauvais et donc qu'il y a eu moins de fréquentation.

Victor Da Silva demande où en est la gestion du camping par d'autres personnes, comme cela avait été évoqué au dernier conseil.

Gilles LE MENACH dit qu'il n'y a pas eu de manifestation d'autres personnes à reprendre le camping. En 2025, la gestion restera à la commune, ce qui permet à des familles avec des petits budgets de venir.

Jean-Claude JAILLETTE lit son analyse sur les comptes administratifs :

« Ce compte administratif est important et c'est la raison pour laquelle je préfère lire notre intervention plutôt que de l'improviser. Il est, de manière plus flagrante que jamais, un résumé de la stratégie budgétaire qui a été mise en œuvre depuis le début du mandat. En gros, cette stratégie consiste à optimiser les recettes de fonctionnement à travers diverses dotations - dont la fameuse dotation Valls destinée à compenser les inconvénients de l'insularité - et dégager un maximum d'excédents destinés à financer les investissements d'équipement des années à venir. Si nous étions une famille ou une entreprise, il n'y aurait qu'à se féliciter d'une telle stratégie. Mais nous sommes une commune dont les recettes sont alimentées par l'impôt. Et si nous devons aux citoyens des équipements facilitant leur vie, nous devons satisfaire leurs besoins dans tous les secteurs de leur vie quotidienne. Or, il y a de grosses failles dans ce domaine que le budget de fonctionnement fortement excédentaire de la commune tel qu'il s'est présenté aurait pu combler.

Par exemple, vous déléguez la culture aux associations. Très bien. Mais alors, pourquoi ne pas les soutenir massivement et accompagner vigoureusement leurs projets puisque la commune en a moyen ? Au lieu de cela, vous les étouffez en leur reprenant d'une main ce que vous leur avez donné de l'autre à travers des tarifs insupportables de prestations.

Un autre exemple. Où se cache la politique de développement de l'activité sportive non seulement pour les jeunes, mais aussi pour les adultes ?

Autre exemple encore. La part de l'activité touristique est chaque année plus importante dans l'économie de l'île. Pour assurer une vie économique à l'année, et éviter les inconvénients du sur-tourisme, il faut soutenir l'économie durable de l'île à travers l'artisanat, l'agriculture, et des activités de transformation de ses produits. Nous aurions les moyens de mettre en œuvre un plan de soutien à ce type d'économie. Où est-il dans ces comptes ?

Continuons. Vous agissez en faveur de l'environnement et de la sobriété énergétique en engageant d'importants travaux visant la sobriété énergétique des bâtiments. Très bien. Mais pourquoi ne pas avoir poursuivi ces actions en faveur de l'autonomie énergétique telle qu'elle avait été envisagée à travers l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'ehpad puis différées en raison de recours pour malfaçon. D'autres solutions auraient pu être envisagées.

On pourrait poursuivre ainsi sur bien des chapitres de ce compte administratif. À propos de la voirie et des dégâts qu'elle subit du fait du changement climatique qui n'ont pas été envisagés lors du gros chantier de rénovation en 2019.

Pour résumer, notre position est radicalement différente de la vôtre. Non pas que nous ayons comme ambition de creuser le déficit de la commune en engageant des projets pharaoniques. Ce que nous proposons est modeste et raisonnable : nous considérons que l'effort qui a été fait par la majorité pour développer au maximum les marges d'autofinancement est disproportionnée au regard des attentes actuelles et futures des citoyens qui, rappelons-le abondent le budget de la commune par leur impôt.

Avec de tels excédents reportés d'une année sur l'autre, ils seraient en droit d'exiger une baisse des impôts comme le suggérait en son temps, la chambre régionale des comptes. Ce qui, convenons-en, n'est pas souhaitable. »

Jean-Claude JAILLETTE dit que c'est pour cela qu'ils s'abstiendront.

Victor DA SILVA demande si des panneaux photovoltaïques sont prévus à la salle des fêtes.

Le Maire dit que c'est à l'étude car il faut voir si la charpente résiste.

Le Maire dit que la MAM sera un exemple écologique avec un récupérateur d'eau et des panneaux photovoltaïques.

Le Maire dit que l'équipe de Ludovic Yvon s'occupe de l'environnement.

Le Maire dit que quand il va partir dans 15 jours il n'y aura pas de facture à payer. Que la commune a une salle de sport avec un parcours-santé, un dojo, des terrains de tennis, ...

Le Maire dit que c'est de la démagogie d'être contre les comptes administratifs.

Victor DA SILVA dit que le Maire a géré avec rigueur le budget mais pas pour la culture. Par exemple, la commune a versé 10 000€ de subvention au Fifig et en demande 5 000 € pour la location de port lay.

Victor DA SILVA demande pourquoi il n'y a pas de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Modern Strouih.

Le Maire dit que c'était beaucoup plus cher en fonctionnement pour peu d'économie.

Victor DA SILVA demande pourquoi l'EHPAD n'a pas de panneaux photovoltaïques.

Marie-Françoise ROGER dit qu'il y a un contentieux avec Morbihan Habitat et qu'il n'y aurait donc pas de travaux sur l'EHPAD.

Le Maire dit qu'il souhaite que les travaux avancent et c'est ce que l'excèdent permet de faire.

Victor DA SILVA est d'accord sur la gestion rigoureuse mais dégager un peu plus pour le fonctionnement serait mieux.

Le Maire rappelle qu'il a mis en place la cantine à 1 € qui ne se faisait pas avant. Il dit qu'il a l'impression d'être nul. Pour son dernier conseil il ne s'attendait pas à cela.

Le Maire demande s'il y a d'autres communes qui ont fait cela depuis un siècle. Le Maire rappelle qu'il a trouvé les financements pour la maison de santé alors que l'ancienne municipalité n'avait rien fait

Victor DA SILVA dit au Maire qu'il n'a pas voulu racheter l'ancienne maison médicale.

Le Maire dit qu'il a trouvé les moyens pour augmenter les services de la Santé. Il dit qu'il est sur tous les coups et que 24,7 millions de travaux ont été faits.

Victor DA SILVA précise que beaucoup de projets ont été votés par l'opposition.

Le Maire dit que Monsieur JAILLETTE n'est pas tendre. Il dit qu'on verra les élections dans un an.

Le Maire sort de la salle.

Gilles LE MENACH met les comptes administratifs au vote.

Morgane DOUESNARD précise que le Compte Administratif du Budget Principal ne peut être voté ce jour et qu'il le sera en juin.

Erwan TONNERRE propose de voter en l'état le Compte de Gestion tel que présenté.

Gilles LE MENACH met au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion des budgets du port, du camping et des mouillages de l'année 2024, d'approuver le compte de gestion du budget principal lors du prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 16 voix pour et 3 abstentions d'approuver les comptes administratifs des budgets du port, du camping et des mouillages de l'année 2024, de prendre acte du débat relatif au compte administratif du budget principal et de convenir d'approuver le compte administratif du budget principal lors du prochain Conseil municipal.

Le Maire revient et remercie l'ensemble des élus de la confiance qui lui a été faite.

4. Affectations des résultats 2024.

Erwan TONNERRE présente l'affectation des résultats 2024.

Le Maire dit que les investissements sont payés par le fonctionnement excédentaire.

Le Maire remercie Erwan TONNERRE pour la présentation et l'ensemble du Conseil pour le débat, même si certains mots sont forts et que cela lui fait mal.

Victor DA SILVA dit au Maire de retenir qu'il a de la rigueur.

Le Maire dit qu'il a envie de tirer Groix vers le haut. Il constate qu'il y a un renouveau à Groix et qu'il y a beaucoup d'enfants à la garderie. La maison des jeunes, elle, ne fonctionne pas assez à son goût. Il dit qu'un séjour de surf a été proposé qu'il a fallu annulé car seulement 3 jeunes s'étaient inscrits, ce qui est dommage.

Marie-Josée MALLET dit que les jeunes familles c'est formidable mais évoque les problèmes de logement de celles-ci. Elle demande quel est le temps d'attente pour une attribution de logement social.

Le Maire dit que malheureusement le logement n'est pas de la compétence de la commune car c'est géré par l'État. Il rappelle qu'un projet de 30 pavillons n'avance pas.

Le Maire évoque le projet d'installation de serres soutenu par la mairie qui est porté au tribunal administratif. Il rappelle que personne ne voulait de l'antenne relais de téléphonie et que lui a accepté que cela soit fait près du château d'eau, devant chez lui.

Victor DA SILVA dit qu'il accompagnera le Maire pour une manifestation pour défendre le projet de serres, si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 16 voix pour et 3 abstentions d'affecter les résultats tels que présentés.

5. Budgets 2025

Le Maire dit que c'est son dernier budget.

Le Maire annonce que la taxe foncière ne sera pas augmentée et que le programme d'investissements est identique à celui de 2024 dont la plupart sont financés.

Le Maire dit que depuis 8 ans, il n'a pas fait appel à l'emprunt, à l'exception des routes, car il n'y avait pas de financement possible.

Le Maire dit que les frais de personnel sont en légère augmentation. Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier, le SMIC des agents municipaux est porté à 1 600 € net et que cela a été fait de même pour les saisonniers. Il regrette que cela n'ait pas été repris dans la presse car il est très fier de cette action.

Le Maire dit que les frais de personnels sont importants et liés au tourisme pour l'été

Le Maire dit que la fin de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) approche. Il liste les travaux à venir : la toiture des chapelles et les églises.

Le Maire dit qu'à Quelhuit il y a un problème de charpente.

Thierry BIHAN dit qu'un expert est venu. Il faudra renforcer les fermes de la charpente mais il n'y a pas de désordre grave de la structure.

Le Maire dit que cela représente une somme de 300 à 350 000 €.

Thierry BIHAN dit qu'il faut attendre le résultat de l'appel d'offre.

Le Maire dit qu'une somme de 230 000 € est fléchée pour le logement social, que la maison des douanes est en attente au vu des montants proposés et qu'il faut laisser des travaux pour ceux qui viendront après.

Victor DA SILVA demande quelles sont les priorités dans le musée.

Marie-Françoise ROGER dit que la priorité est le confortement du mur en pierres et la réserve qui prend l'eau et pour les successeurs il faudra sans doute démolir l'arrière du musée

Jean-Claude JAILLETTE demande si l'avance du CCAS est la même ou si c'est en plus.

Le Maire dit que c'est la même chose et que c'est une anticipation car il faut payer les salaires. Il précise que c'est une avance remboursable qui au vu de la situation ne sera sans doute pas remboursée.

Le Maire dit qu'on se doit de faire en sorte que les personnes finissent dans la dignité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, par 16 voix pour et 3 abstentions, le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté dans la maquette jointe à la convocation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le Maire présente le budget du port qui est en augmentation de 29 % par rapport à 2024.

Marie-José MALLET demande quelles sont les marges de manœuvre.

Le Maire dit que ce sont les AOT des petites cabanes sur le port.

Le Maire dit que les travaux seront réalisés

Thierry BIHAN expose la proposition d'aménagement sécurisé du quai central pour les passagers. Il dit que cela est bien compliqué. Une fois sécurisé cela sera plus fluide.

Thierry BIHAN dit que plusieurs scénarios ont été réalisés. Il s'agira de faire un encorbellement sur le bassin

à flot de 60 à 80 cm pour créer deux files distinctes avec un garde-corps pour optimiser le quai.

Victor DA SILVA demande si ce seront des passerelles.

Thierry BIHAN dit que ce seront des passerelles en poutre , à débordement.

Jean-Claude JAILLETTE demande s'il y a un budget estimatif ;

Thierry BIHAN dit qu'il n' y a pas d'estimation financière actuellement et que l'on en est à l'étude du projet. Celui-ci devrait être rendu pour Juin.

Marie-Josée MALLET demande où en est le projet de local à vélo sur le port.

Le Maire dit que les travaux devraient démarrer. Il dit que c'est situé là où il y avait Coconut avec un accès fermé pour éviter les dégradations la nuit .

Victor DA SILVA souligne l'importance de la sécurisation du local à vélo .

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, par 16 voix pour et 3 abstentions, le budget primitif 2025 tel que présenté dans le rapport joint à la convocation. Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Maire présente le budget primitif 2025 des Mouillages.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, par 16 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2025 des Mouillages tel que présenté dans la maquette jointe à la convocation.

Le Maire présente le budget primitif 2025 du Camping.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter, par 16 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2025 du Camping tel que présenté dans la maquette jointe à la convocation.

6. Vote des taux de fiscalité

Le Maire dit qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de la fiscalité pour 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les taux de fiscalité 2025d'approuver les taux de fiscalité indiqués ci-dessous :

- 14.09% pour la taxe d'habitation et, conformément à la délibération du 24 septembre 2024, de porter à 60% la majoration de la quote-part perçue par la commune sur la taxe sur les résidences secondaires afin de favoriser une politique locale du logement ;
- 45.54% (dont 15.26% de taux départemental 2020) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 50.29% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

7. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire présente la délibération de principe pour l'embauche des saisonniers.

Victor DA SILVA dit qu'il faudrait un peu plus de rigueur pour les ASVP.

Thierry BIHAN dit qu'il est d'accord.

Le Maire dit qu'il a demandé à Alain BOVA et Bernard PENHOET une meilleure gestion des ASVP. Il dit que peut-être des personnes moins jeunes seront recrutées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer la création des emplois non permanents nécessaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services de la commune telle que défini dans le tableau présenté.

8. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Le Maire présente la délibération de principe pour l'embauche des contractuels pour remplacer les agents absents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter, dans le respect de la procédure de recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

9. Cantine à 1€

Le Maire dit que huit familles sont concernées par le dispositif.

Victor DA SILVA demande si la loi EGALIM est concernée par le dispositif.

Le Maire dit qu'un récapitulatif sera demandé à la responsable du service enfance jeunesse. Il indique que 80% des repas sont bio et un repas végétarien est servi une fois par semaine. Ce dernier est apprécié par les enfants.

Jean-Claude JAILLETTE demande quelle est la participation de l'Etat.

Le Maire dit que 3 à 4 € sont versés par l'Etat sur un repas à 12 €.

Le Maire dit qu'il y a beaucoup de personnel pour aider les enfants surtout pour les petits de 2 ans, qui sont nombreux car les parents travaillent.

Victor DA SILVA demande quelle est la participation des maraîchers locaux dans les repas.

Le Maire dit qu'une rencontre a été faite auprès de ceux-ci.

Marie-Françoise ROGER dit que dès qu'il est possible d'acheter les légumes de Groix, c'est fait.

Brigitte GAMBINI précise que le poisson est acheté à Groix.

Victor DA SILVA demande qu'en est-il du gaspillage alimentaire.

Le Maire dit qu'une attention au gaspillage est fait à la cantine et que les deux collèges récupèrent les produits pour le compost.

Victor DA SILVA demande ce qui est fait des restes.

Brigitte GAMBINI dit que les restes sont distribués au Pole enfance lorsque ce sont des fruits ou des gâteaux.

Le Maire rappelle que les plats sont faits sur place et que c'est de la qualité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la tarification sociale du dispositif « la cantine à 1€ ».

10. Autorisation de signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG

56

Le Maire présente la délibération des missions facultatives développées par le Centre De Gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire/Président à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

11. Application de la loi « climat et résilience » - Recul du trait de côte

Le Maire dit que jusqu'à maintenant cela avait été peu évoqué . Il dit que sept communes de l'Agglo sont concernées. Une liste est établie par l'Etat qui permettra d'anticiper certaines problématiques comment appréhender les maisons en bord de côtes. Le dossier sera géré par l'Agglomération. Il y aura un financement de la carte locale de retrait du trait de côte.

Le Maire propose que Groix soit inscrite sur la liste du décret. Il informe les élus qu'un refus de permis vient d'être établi car le terrai,n est dans une zone inondable d'ici à 10 15 ans.

Victor DA SILVA dit que cela va sans doute responsabiliser l'Etat.

Gilles LE MENACH évoque l'éboulement de Pen Lann. Les propriétaires des trois parcelles concernées ont été contactés. Ainsi le sentier va être ré-ouvert en retrait d'ici à 3 semaines.

Victor DA SILVA dit que le retrait du trait de côte va sans doute faire reculer le sentier.

Gilles LE MENACH dit qu'une convention sera signée avec les propriétaires pour les protéger mais on ne sait pas pour combien de temps.

Marie-Josée MALLET demande si les éboulis de la plage des Grands Sables ne fragilisent pas le sentier côtier.

Thierry BIHAN dit que le danger vient plutôt des gens qui se mettent sous les falaises pour se protéger, alors que ceux-ci sont fragilisés par l'érosion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander l'inscription de la commune de Groix sur la liste du décret selon l'article L 321-15 du Code de l'Environnement ; de mandater Lorient Agglomération pour la réalisation de la carte locale de projection du recul du trait de côte.

12. CESU

Le Maire présente les possibilités de recevoir les chèques CESU. Les collectivités territoriales, lorsqu'elles sont agréées, peuvent accepter les CESU en paiement pour des activités d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans, exercées hors du domicile (halte-garderie et jardins d'enfants, crèches, garderies périscolaires, accueils de loisirs sans hébergement). Elles sont exonérées des frais liés au remboursement des CESU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le formulaire spécifique d'affiliation de la commune de Groix au centre de remboursement du CESU.

13. Tarifs - Branchement forain

Marie-Françoise ROGER présente le tarif qui sera appliqué pour les personnes qui utilisent les branchements forains de la commune lors des manifestations associatives.

Le Maire dit que c'est plus symbolique.

Jean-Claude JAILLETTE demande si c'est un forfait annuel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déterminer un forfait d'un montant de 20 € pour la mise en place d'un branchement forain demandé par les associations de l'île.

14. Demande de transfert de la propriété du Port à la commune

Le Maire rappelle qu'en 2016, suite au vote de la loi NOTRe, le Conseil Régional de Bretagne, le Département du Morbihan et la commune de Groix se sont manifestés auprès du Préfet de Région pour bénéficier du transfert de « la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion » de Port-Tudy. Aujourd'hui, la Région a refusé de payer les travaux du port alors qu'elle est propriétaire et impose les travaux.

Le Maire dit que la concession du port s'arrête le 31 12 2027 et que la région est propriétaire .

Le Maire souhaite que la commune soit le concessionnaire.

Le Maire dit que la candidature de la Commune est d'autant plus légitime que la zone portuaire constitue la porte d'entrée sur l'île depuis le continent. Le transport maritime n'est pas une activité accessoire sur l'île puisqu'il constitue un véritable "cordon ombilical" entre cette dernière et le continent. Il est indispensable au maintien de la population sur l'île et permet aux îliens de bénéficier des mêmes services que tout citoyen.

Le Maire veut saisir le préfet de Région. Il dit que Lorient agglomération a choisi de quitter la gestion de ses ports effectuée par la Région pour qu'ils soient gérés par le Département.

Le Maire rappelle que la commune à le label « port propre » et que 13 000 bateaux sont venus à Groix.

Victor DA SILVA dit qu'il est d'accord sur l'importance de l'identité de l'insularité .

Jean-Claude JAILLETTE demande ce que propose la Région.

Le Maire dit que rien n'est proposé c'est pour cela que il faut trouver quelque chose avant 3 à 4 mois.

Marie-Josée MALLET demande si on peut envisager une gestion communale pour apprendre la voile aux enfants car les cours par la Sellor sont onéreux.

Le Maire dit que c'est effectivement très cher.

Thierry BIHAN dit que la Sellor donne des cours de voile, gratuitement, aux enfants des écoles de Groix en septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à M le Préfet de Région de bien vouloir transférer à la commune de Groix la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de Port Tudy.

15. Situation de Fort Surville

Le Maire propose qu'un arrêté de mise en péril de Fort Surville soit pris. Celui-ci devient un lieu de villégiature depuis qu'il fait beau et c'est ouvert à tous.

Le Maire veut mettre la commune de Colombes en demeure de sécuriser le site. Il rappelle que la commune de Colombes a été contactée à plusieurs reprises, sans suite.

Marie-Françoise ROGER dit que Fort Surville est fermé depuis 5 ans.

Le Maire dit qu'il y avait du matériel neuf qui aurait pu servir mais il a été détruit ou volé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à prendre un arrêté de mise en péril.

Questions diverses :

1. Situation de l'Ehpad

Jean-Claude JAILLETTE demande si un transfert de gestion en direction du privé est envisagé. Il dit que cette solution lui semble précipitée.

Jean-Claude JAILLETTE demande si toutes les autres solutions, pour résoudre la crise financière et sociale dans laquelle se trouve l'Ehpad, ont été explorées. Il dit que la précipitation actuelle laisse penser que la décision est déjà prise.

Le Maire dit qu'il est épaisé par cette histoire. Il dit qu'il y a un taux d'absentéisme très important (autant de personnes absentes que de présentes). A ce jour il y a 50 bulletins de salaires alors que le nombre devrait être à 33 équivalents temps plein.

Le Maire dit qu'il y a eu 5 changements de directeur et que c'est toujours pareil. Les arrêts de travail démarrent le vendredi à 17h pour une reprise le mardi à 17h.

Le Maire dit que le déficit est de 500 000 € et qu'il ne sait pas comment faire à part la privatisation, mais pas à un grand groupe. Il dit que la Mutualité gère déjà 10 EHPAD sur le Pays de Lorient et que les échanges sont en cours.

Le Maire dit que la commune participera sans doute.

Le Maire dit que quatre lits ont été fermés pour alléger le personnel qui est fatigué et ça fait des recettes en moins.

Le Maire dit qu'une étude a été faite par un cabinet de Bordeaux et transmis aux élus. Il dit que le personnel a été sollicité pour faire une deuxième étude afin de trouver des solutions. Seulement 7 personnes sur les 33 étaient pour.

Marie-José MALLET dit que dans le rapport 84 % du personnel a participé et qu'en premier point l'ambiance avec la direction est soulevée.

Le Maire dit qu'il y avait la même chose 10 ans avant. Il dit quand on fait une remarque il y a un arrêt de travail. Il fait remarquer à Madame MALLET qu'elle n'est pas venue à la réunion de retour de l'étude.

Marie-José MALLET dit qu'elle était malade.

Le Maire demande quelle solution l'opposition propose. Il dit qu'une réunion publique ne servira à rien. Jean-Claude JAILLETTE dit qu'il faut s'intéresser au déficit qui est dû, en partie, à une non-compensation par l'État des réformes qu'il a engagé, notamment concernant le statut des fonctionnaires territoriaux qui a conduit à une augmentation de la masse salariale.

Le Maire dit qu'en 2023, il y a 66 jours d'arrêt de travail par agent.

Jean-Claude JAILLETTE demande ce que fera la Mutualité si les gens s'arrêtent toujours.

Le Maire dit que les arrêts de travail sont très nombreux et les collectivités ne sont pas affiliés à la Sécurité Sociale. Il dit que l'assurance de la collectivité la SMACL ne vient pas contrôler les arrêts.

Victor DA SILVA demande s'il y a une liste d'attente pour entrer à l'EHPAD.

Le Maire dit qu'il y a eu une entrée en urgence et que d'autres sont en attente. Il dit qu'à ce jour on cherche des aides ménagères mais qu'on n'en trouve pas.

Marie-Josée MALLET dit que beaucoup de gens sont inquiets et la vieillesse est une réflexion plus large qui concerne aussi d'autres modes d'habitats.

Brigitte GAMBINI dit oui mais que pour les gens atteints d'Alzheimer ce n'est pas possible.

Le Maire rappelle que c'est à l'ETAT de gérer la Santé. C'est un problème qui nous dépasse. Il précise que globalement les familles sont contentes et il n'y a pas de maltraitance ou de défaillance.

2 - Tarifs Izilo

Victor DA SILVA dit que Izilo a mis en place des restrictions d'usage des abonnement spéciaux pour les travailleurs pendulaires. Il demande une intervention auprès de l'Agglo pour rectifier cette situation. Il précise que cette problématique concerne les jours où le bateau n'est pas passé en janvier à cause de la tempête et que les salariés ne peuvent venir travailler un samedi en compensation.

Le Maire dit qu'il n'a pas de pouvoir sur les liaisons maritimes. Il rappelle qu'il a été accusé d'avoir remis, à tort, 7 000 cartes insulaires qui ont été retirées.

Le Maire dit que le courrier a été transmis au service de la Région en charge du transport maritime et qu'il a aussi appelé la Région.

Marie-Françoise ROGER dit que c'est la compagnie Océane qui est en cause.

Victor DA SILVA remercie le Maire d'avoir contacté la Région.

3 – Médecine du travail des salariés de Groix

Le Maire dit à Victor DA SILVA qui n'a pas apprécié l'article de presse dans lequel il dit que le Maire a fermé la porte à l'AMIEM alors que c'est eux qui quittent l'île.

Victor DA SILVA dit qu'il a été sollicité avant par les entrepreneurs et qu'il a, lui-même, été en visite médicale. Celle-ci n'était pas faite dans des conditions acceptables. Il évoque les rendez-vous où les personnels de l'EHPAD rentrent et sortent alors que les gens sont en slip.

Victor DA SILVA dit qu'il a sollicité le Maire mais que rien n'a été fait.

Victor DA SILVA s'excuse de l'article qui n'a pas été écrit par lui-même.

Le Maire dit que l'AMIEM voulait être à la maison de santé pour leur standing. La Mutualité leur a refusé les locaux.

Victor DA SILVA dit qu'il est content d'avoir fait avancer le dossier car une solution a été trouvée avec les entreprises locales.

Démission du maire

Le Maire annonce avec émotion qu'il démissionne de son poste de Maire. Il dit qu'il est fier même s'il est dit que la commune est trop riche. Il remercie la population qui l'a soutenu.

« Groix restera toujours pour moi une île que j'aime et où il fait bon vivre et résider.

Mon engagement envers notre commune a été sincère et inébranlable. J'ai eu la chance de travailler aux côtés d'élus municipaux dynamiques et déterminés, des employés dévoués et compétents qui ont eu à cœur le bien être de nos concitoyens.

Cependant, après une période de réflexion approfondie, j'ai pris la décision de recentrer mes priorités sur ma vie personnelle et ma famille. Cette décision n'a pas été prise à la légère.

Groix et les Groisillons ont été ma passion tout au long de ma vie, ayant été élu la première fois en 1982 à l'âge de 35 ans.

Aujourd'hui, ma grande fierté est de laisser une commune en bonne santé financière. Tout au long de ces années, il a fallu se battre pour voir se réaliser de nombreux équipements : Pôle mer, maison de santé, Ehpad, piste cyclables, voirie, acquisition du cinéma, réhabilitation du site de Port-Lay, recyclerie, maison des assistantes maternelles et encore beaucoup d'autres réalisations.

Aujourd'hui, ma satisfaction est grande de pouvoir offrir aux jeunes, aux actifs aux anciens, non seulement une île où il fait bon vivre mais surtout une île équipée des services que beaucoup de petites communes nous envient.

Je pense avoir toujours été à l'écoute des mes administrés pour répondre à leurs besoins

Durant toutes ces années, j'ai traversé également des moments difficiles. J'ai été l'objet de menaces mais beaucoup m'ont soutenu et je les en remercie.

Dans les prochains jours, j'adresserai ma démission de maire à Monsieur le préfet du Morbihan et le conseil municipal, avant la fin mai, élira un nouveau Maire et pour moi la page politique sera définitivement tournée".

Merci encore de votre soutien durant toutes ces années"

Marie-Josée MALLET le remercie et dit qu'elle a beaucoup appris avec lui . Elle souhaite le remercier pour son engagement de Maire

Le Maire dit que le Préfet est saisi. Il quittera la commune avant le 20 mai prochain. Une nouvelle élection du Maire aura lieu.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance : 20h13
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.